

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 41/006/2007 (Public)
Bulletin n° : 108
ÉFAI
12 juin 2007

Viêt-Nam. Libération du cyberdissident Nguyen Vu Binh

Amnesty International salue l'annonce de la libération de Nguyen Vu Binh, cyberdissident incarcéré depuis près de cinq ans à la prison de Ba Sao.

Selon les médias officiels, Nguyen Vu Binh, trente-neuf ans, aurait bénéficié le 8 juin 2007 d'une amnistie accordée par le président Nguyen Minh Triet, après avoir adressé une lettre au chef de l'État « *implorant sa clémence* » .

Nguyen Vu Binh, journaliste et écrivain, avait purgé plus des deux tiers de sa condamnation à sept années d'emprisonnement. Selon les informations parues dans la presse, il a quitté la prison dans l'après-midi du 9 juin et a rejoint sa femme et leurs deux filles dans leur maison de Hanoï.

Amnesty International considérerait Nguyen Vu Binh comme un prisonnier d'opinion, incarcéré uniquement pour avoir exprimé pacifiquement ses opinions. L'organisation faisait campagne en faveur de sa libération.

Nguyen Vu Binh avait été arrêté en septembre 2002 et inculpé au titre de la loi sur la sécurité nationale. Il avait ensuite été condamné pour «*espionnage*», en vertu de l'article 80 du Code pénal, pour avoir écrit et diffusé sur Internet des articles sur la démocratie et pour avoir communiqué par courriels avec des groupes politiques en exil.

En plus de ses sept années d'emprisonnement, Nguyen Vu Binh avait été condamné à trois années d'assignation à résidence à sa sortie de prison. On ne sait pas encore de façon claire s'il est actuellement assigné à résidence ou s'il est un homme libre. Amnesty International appelle à la levée de toutes les restrictions pesant contre lui.

Amnesty International espère que cette libération marque la fin de la période de répression politique en cours. Plus d'une vingtaine de personnes, parmi lesquelles des avocats, des syndicalistes, des dirigeants religieux et des cyberdissidents, ont été arrêtées. Onze d'entre elles ont été reconnues coupables dans des procès à caractère manifestement politique. L'organisation appelle les autorités à libérer sans délai et sans condition toutes les personnes actuellement en prison pour avoir exercé de façon pacifique leur droit à avoir une opinion différente.

Complément d'information

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques garantit le droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association. Ce Pacte a force contraignante pour le Viêt-Nam, qui en est État partie depuis 1982. Pourtant, des opposants pacifiques au gouvernement sont inculpés dans ce pays en vertu

du chapitre XI du Code pénal relatif à la sécurité nationale.

Amnesty International a appelé à de nombreuses reprises les autorités vietnamiennes à lever les restrictions pesant sur les libertés fondamentales, à libérer tous les prisonniers d'opinion et à mettre fin à la criminalisation de toute opposition pacifique.